

Agents Contractuels

Reprise d'ancienneté :

où en sommes nous ?

Petit rappel sur ce que veut dire "reconnaissance de l'ancienneté de CDD".

C'est la prise en compte de la période travaillée en CDD dans le calcul de l'ancienneté. Cela entraîne une augmentation du salaire actuel (bonification pour ancienneté), des droits nouveaux (congrés, promotions, etc..) et un rappel salarial. Plusieurs dizaines d'euros d'augmentation à son salaire à plusieurs centaines ou milliers d'euros (selon le cas) pour le rappel salarial, ça vaut le coup de bouger !

Après avoir été exploités, abusés par une Direction jouant aux patrons voyous, les contractuels qui se battent pour la reconnaissance de leurs CDD dans le calcul de leur ancienneté, se retrouvent confrontés à la force d'inertie des responsables de La Poste.

Des responsables qui non seulement prennent le droit du travail comme de la Publicité Non Adressée (PNA) juste bonne à servir pour éplucher les patates, mais qui jouent la montre et le pourrissement pour décourager les contractuels qui réclament simplement leurs droits.

Plusieurs syndicats départementaux **SUD** ont assigné La Poste devant les prud'hommes et ont gagné comme à Rouen où **SUD** a monté pas moins de 180 dossiers d'ACOs qui ont gagné l'équivalent de **6 SIÈCLES** d'ancienneté que La Poste a du régulariser.

Rendez vous compte, 6 siècles pour un département qui compte deux fois moins d'agents que les Bouches du Rhône....Si les ACOS des BdR demandaient leurs dus, on dépasserait certainement le millénaire, voire on s'approcherait presque de Bonaparte et des pyramides, bref **50 siècles** contemplerait La Poste...

Pour le moment; à l'initiative de **SUD**, 7 dossiers sont passés en conciliation devant les prud'hommes et la boîte jouant toujours la montre, ces dossiers ne passeront en jugement que début mai 2009.

Nous précisons que nous avons toujours laissé à La Poste une porte ouverte à la négociation pour éviter les procédures prud'homales, mais nous nous sommes continuellement heurté à un autisme forcené de la part des responsables de la direction.

Leur impatience à nous voir perdre n'a d'égale que notre patience à gagner et , dans ce sens nous avons décidé de monter d'autres dossiers, en accord avec notre avocat car vu le nombre d'infractions au code du travail, vu les oublis volontaires ou non de La Poste quant à ses obligations de rémunération (ancienneté, complément géographique, gratuité de la Carte Bleue, taxes téléphoniques....) nous avons un boulevard devant nous pour obliger La Poste à payer ce qu'elle doit à des agents qui ont contribué à ses bénéfices.

947 millions d'euros de bénéfice pour 2007, ça devrait l'aider à payer la facture non ?

C'est pourquoi nous invitons les contractuels qui estiment avoir été spoliés par La Poste à contacter le syndicat SUD pour monter leur dossier et exiger leur dû.